

# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

## REUNION DU 24 JANVIER 2023

**Présents :** Joseph GUARDIOLA, maire ; Jérôme VEYRAT, Sabine ROUVIERE, Mireille TEISSEIRE, adjoints ; Laurence ANDRE, Martine BLANCHARD, Olivier FONTVIEILLE, Marie-Aude PFEIFFER, Nicolas DUPIN, Nathalie VINOLO, Morgan BRUNEL, conseillers municipaux.

**Absents représentés :** Patrick PELLEGRINI (procuration à Sabine ROUVIERE), Charly BERNOIN (procuration Jérôme VEYRAT).

**Absents excusés :** Jean DELARBRE, Sandrine DEBEVE  
M. Jérôme VEYRAT a été désigné secrétaire de séance.

### Ordre du jour

#### AUTORISATION DU MAIRE A ENGAGER, LIQUIDER ET MANDATER LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT.

Le maire propose au Conseil Municipal d'approuver l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses d'investissement à hauteur de 25 % du budget précédent.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité, approuve l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses d'investissement à hauteur de 25 % du budget précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette, soit 96.217,25 €, afin de faciliter le paiement des fournisseurs dans l'attente du budget primitif.

Les crédits se répartissent comme suit :

Chapitres / Articles	Désignation	Montant
<b>20</b>	<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>54.000,00 €</b>
2041582	Subventions autres groupements bât. et installations	54.000,00 €
<b>21</b>	<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>9.800,00 €</b>
21538	Autres réseaux	9.800,00 €
<b>23</b>	<b>Immobilisations en cours</b>	<b>32.417,25 €</b>
2313	Immob. en cours, Inst. Mat. et out. Techniques	32.417,25 €

#### CREATION D'UN EMPLOI D'ADJOINT ADMINISTRATIF A TNC

L'agent en charge de l'accueil à l'Agence Postale Communale va prochainement partir à la retraite (Anne ABATI). Il est nécessaire de créer un emploi d'adjoint administratif pour la remplacer. Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité décide de créer l'emploi d'adjoint administratif à temps non complet à raison de 17h30 hebdomadaire à compter du 24 janvier 2023.

Le tableau des emplois sera ainsi modifié à compter du 24 janvier 2023 :

Filière : administrative

Cadre d'emploi : Adjoint administratif, Grade : Echelle C1

Ancien effectif : 1

Nouvel effectif : 2

#### DON A LA COMMUNE

Suite à la dissolution le 02 décembre 2022 de l'association Lady'namics représentées par Mmes Audrey SEGURA, Anne ABATI et Yangfang KHAOULI, l'association souhaite faire un don à la commune de 544,00 euros destiné à l'achat d'un jeu au parc.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité décide d'accepter ce chèque de 544,00 euros de l'association Lady'namics et demande au maire de prévoir les crédits pour l'achat d'un jeu au parc pour les enfants en bas âge.

## **DESIGNATION DES DELEGUES DU SIVU DE LA MSP**

Mme le Préfet du Gard a autorisé à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023 la création du SIVU de la MSP Uzège Nord. L'article 5 des statuts du SIVU précise la répartition du nombre de délégués suivant : **Deux délégués titulaires et un délégué suppléant par commune**

Le maire demande au Conseil Municipal de désigner les délégués appelés à siéger au Conseil Communautaire du SIVU de la MSP Uzège Nord.

Considérant le déroulement du scrutin, le Conseil Municipal désigne :

### **Les délégués titulaires :**

Jérôme VEYRAT

Joseph GUARDIOLA

### **Le délégué suppléant :**

Mireille TEISSEIRE

## **RENFORCEMENT DU RESEAU ELECTRIQUE POUR LE RESERVOIR ET CHATEAU D'EAU DE SADARGUES – POSTE GENDARMERIE TRANCHE 2**

Prochainement une extension basse tension pour alimenter les futurs réservoirs et château d'eau de Sadargues doit être réalisée. Compte tenu de la longueur du réseau, en plus du renforcement actuellement financé, il est nécessaire de remplacer le câble torsadé existant par un câble en T150 mm<sup>2</sup> AL sur 530 ml.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité approuve le projet dont le montant estimatif des travaux s'élève à **35.724,00 € HT soit 42.868,80 € TTC. La participation de la commune est de 0.00 €.**

Par ailleurs, la commune s'engage à prendre à sa charge les frais d'étude qui s'élèvent à **2.548,91 € TTC** dans le cas où le projet serait abandonné à la demande de la mairie.

## **CONSERVATION DES ARCHIVES ANCIENNES**

Considérant que les archives départementales possèdent déjà un exemplaire des archives de l'état civil et du cadastre et que pour des raisons de sécurité, les deux collections ne peuvent être conservées au même endroit, le maire propose au Conseil Municipal d'accepter la conservation dans les locaux de la mairie :

- Des registres de l'état civil de plus de cent vingt ans
- Du cadastre.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité accepte la conservation des archives anciennes citées ci-dessus et charge le maire de rédiger la déclaration à cet effet auprès du représentant de l'Etat dans le Département.

## **QUESTIONS DIVERSES**

- **Demande d'installation d'un distributeur de pizza**

Considérant que cette installation viendrait concurrencer les 2 vendeurs de pizzas ambulants de la commune, le Conseil Municipal décide de rejeter cette demande.